

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

DEVOIRS ET BONHEUR

des vrais enfants de Dieu.

(Suite.)

30 *Amour envers Dieu.* — Combien ce précepte est facile et doux à son enfant ! les actes de reconnaissance envers son bienfaiteur suprême jaillissent de son cœur ; considérant sans cesse les infinies amabilités de Dieu, les perfections et les mystères de Jésus, et d'autre part son propre néant et celui de toutes les créatures, il n'a aucune peine à multiplier les actes d'une charité vive et pure.

40 *Charité envers le prochain.* — Faisant abstraction de tout ce qui peut lui plaire ou lui déplaire dans les qualités naturelles du prochain, il aime en lui l'image de Dieu, le frère de Jésus-Christ, le prix de son sang adorable, son propre cohéritier du royaume du ciel. Dès lors, il est à l'abri de ces sympathies et de ces aversions, dont la nature est le principe, et qui, lorsqu'on y consent, font commettre une foule de fautes vénielles et peuvent entraîner dans des péchés plus notables.

50 *Vertu de religion.* — L'enfant de Dieu possède à un degré plus qu'ordinaire le respect profond et affectueux pour toutes les choses qui concernent le culte divin ; — rien de plus modeste et de plus simple que son recueillement, ses signes de croix, ses genuflexions, sa posture pendant les exercices de piété, sa prononciation des prières vocales, etc. Le respect qu'il garde constamment envers son Dieu est tempéré par la douce familiarité avec laquelle il converse au fond de son cœur avec son Père bien-aimé.

60 *Obéissance.* — Il sait qu'il n'a ni sagesse ni force pour se conduire et se protéger lui-même ; mais loin de s'en attrister, il se réjouit de ce que son impuissance le rend dépendant de Dieu à chaque moment, dans les petites choses comme dans les grandes. Imitateur du divin Enfant de Bethléem et de Nazareth, il est soumis à ceux que Dieu a revêtus de son autorité paternelle à son égard, c'est-à-dire à tous ses supérieurs, croyant fermement, que quand même leurs intentions et les considérations qui les déterminent à commander quelque chose seraient défectueuses, ils arrivent infailliblement à ordonner ce qui est actuellement le plus agréable à Dieu et le plus conforme à son bon plaisir, à moins qu'il ne s'agisse d'une chose évidemment coupable. — Il s'estime heureux quand il n'a point à diriger les autres et à leur commander ; si toutefois on lui impose ce fardeau, il l'accepte par obéissance, et ordinairement il est obéi par ses subordonnés dans la même proportion qu'il est lui-même soumis envers ses supérieurs.

70 *Humilité.* — Beaucoup sont humiliés, et très peu sont humbles ; car l'humilité ne consiste pas à entendre le prochain nous reprocher des défauts vrais ou supposés, ni même à connaître notre misère, mais à aimer et chérir cette misère, jusqu'à nous en réjouir parce qu'elle glorifie notre Père céleste. Dieu, en s'aimant lui-même, se réjouit de ce qu'il possède si pleinement toutes les perfections, qu'il n'y a rien hors de lui qui ne soit une effusion de sa bonté et qui ne soit essentiellement et absolument soumis à son domaine ; l'âme humble, c'est-à-dire le véritable enfant de Dieu, fidèle à la grâce, s'associe sans réserve à cette joie divine. De cet amour de son néant découle la tendance à se cacher, à s'effacer, à se faire oublier comme l'Enfant Jésus et à choisir partout la dernière place ; de là aussi vient son étonnement quand

on lui donne des louanges, et son affliction lorsqu'on oublie l'auteur de tout bien pour lui attribuer telle vertu, le succès de telle affaire.

80 *Douceur*. — C'est cette qualité qui rend les petits enfants si aimables ; naturellement ils sont incapables de nuire, de blesser, de conserver du ressentiment. — Nous devons apprendre à l'école du Cœur de Jésus la pratique de la douceur chrétienne, laquelle ne consiste pas dans la fade condescendance que certaines personnes pratiquent par tempérament, mais au contraire n'est jamais plus attrayante, que quand l'impétuosité ou l'amertume naturelle a fait place à l'onction et à la mansuétude du Cœur du Bon Maître. Quoi de plus aimable en ce monde que la conversation avec un véritable enfant Dieu !

90 *Pureté*. — C'est le privilège du premier âge qui est naturellement à l'abri de toute tentation contraire. A mesure que nous ferons des progrès dans la sainte enfance chrétienne, nous recouvrerons ce don inestimable, Dieu ayant décrété que le corps sera d'autant plus parfaitement soumis à l'âme, que l'âme elle-même sera plus soumise à Dieu par l'humilité, l'obéissance et la charité (6).

100 *Recueillement*. — Un enfant désirerait ne se séparer jamais de son bon père, de sa mère chérie ; quand il doit s'éloigner pour faire une commission ou aller à l'école, il est heureux de revenir se reposer entre les bras de ses bien-aimés parents. Ainsi le recueillement devient comme naturel à l'enfant du Bon Dieu ; il quitte l'oraison pour se prêter par obéissance au travail extérieur ;

(6) *Imit.* de J. C., L. 3, ch. 13.

mais au premier signal, il revient se jeter dans le sein de son Père Céleste, et se livre à une conversation intime avec lui jusqu'à ce qu'il l'interrompe de nouveau par soumission au bon plaisir divin. Ou plutôt, pendant qu'il s'applique aux devoirs de son état, il lève souvent les yeux vers son Père, et lui adresse des prières courtes et affectueuses, ensuite se remet au travail avec un redoublement de générosité et d'amour; et ce n'est que dans des époques de sécheresse ou de souffrance physique, qu'il a besoin de recourir à des méthodes spéciales pour se tenir uni à Dieu. — Il *se donne* à la prière; il *se prête* à tout le reste.

110 *Patience.* — L'Enfant du Bon Dieu a beaucoup à souffrir, et cependant il s'imagine souffrir peu; habitué à regarder les épreuves quotidiennes comme de simples corrections que la main paternelle de Dieu lui inflige, il ne croit pas être sur le calvaire, et il porte sa croix chaque jour presque sans la sentir; quand la maladie ou la vieillesse le réduisent à l'inaction, ses souffrances adoucies par les soins dont il est entouré le font penser plutôt à Jésus couché dans son berceau qu'à Jésus crucifié. Souvent il éprouve une grande répugnance pour la douleur, malgré la patience qu'il pratique sans s'en apercevoir; alors il bénit Dieu qui ménage ainsi sa faible vertu, et il admire avec des transports de reconnaissance la charité de son Sauveur, qui a daigné, pour le préserver des tourments de l'enfer, endurer tant d'angoisses; moins il se sent capable de souffrir, plus il aime celui qui a tant souffert pour son amour.

120 *Crainte de Dieu.* — Il a une foi vive et pratique en la justice de Dieu et en la sévérité de ses jugements, et il en fait parfois la matière de ses oraisons; mais quand cette frayeur salutaire commence à devenir

exagérée, son âme recouvre l'équilibre en considérant de nouveau les richesses de la divine miséricorde, et sa crainte devient filiale et pleine d'amour ; tout en reconnaissant les droits que la justice divine pourrait élever contre lui, il se réfugie avec plus de confiance et d'abandon dans les plaies du Sauveur, et surtout dans son Cœur très-miséricordieux.

130 *Prudence et simplicité.* — Ce n'est que dans les vrais enfants de Dieu, que l'on trouve réunies ces deux qualités que le Bon Maître recommandait à ses disciples en leur disant : *Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes.* (7)

140 *Joie inaltérable,* même au milieu des plus rudes épreuves, selon les pressantes exhortations de saint Paul : *Gaudete in Domino semper ; iterum dico, gaudete* (8). — Rien ne trouble cette joie céleste ; ni le passé, ni le présent, ni l'avenir ; — 1o dans le passé, il voit l'enchaînement des grâces privilégiées dont il a été prévenu par son céleste Père, et, s'il a eu le malheur de l'offenser grièvement, il admire cette miséricorde qui l'a retiré des portes de l'enfer pour le remettre dans le chemin du ciel ; quand il lui survient quelque crainte plus ou moins fondée de n'avoir pas eu la contrition nécessaire pour la rémission de ses fautes mortelles, il fait des actes d'humilité, de prière, de contrition, de charité, et se prépare, sans scrupule, avec plus de soin à sa prochaine confession, ce qui, sans troubler sa paix, augmente la pureté de son cœur ; — 2o dans le présent, il ne trouve que des motifs de joie et de reconnaissance, croyant fermement que tout est pour le mieux pour lui, soit que les consolations

(7) S. Mathieu, c. 10, v. 16.

(8) Ep. aux Philip., c. 4, v. 4.

célestes embaument son âme, soit que le Sauveur l'associe à sa croix ; — So l'avenir lui montre le ciel, sa maison paternelle, où il va parvenir après quelques jours d'exil. Les grâces spéciales dont il a été comblé lorsqu'il ne connaissait pas son Père qui est au ciel, et même lorsqu'il l'offensait et fuyait ses tendres invitations, lui servent de garantie qu'il continuera à veiller sur lui avec plus de tendresse, maintenant que son enfant le sert avec un amour, faible sans doute, mais bien sincère. — Eh quoi ! se dit-il, le Rédempteur qui a dirigé ma frêle nacelle avec tant de sollicitude et l'a remplie de ses trésors, va-t-il l'abandonner aux pirates au moment où elle est sur le point d'entrer au port ? Les tentations qui l'assaillent ne font que l'obliger à se réfugier entre les bras et dans le cœur de son Jésus avec un redoublement de confiance et d'abandon, comme un petit enfant qui, voyant un animal qui le menace, court à sa mère, sachant bien qu'elle ne va pas se retirer quand il se précipitera dans ses bras, ni le jeter en proie à la bête furieuse ; ainsi les tentations contribuent à le maintenir dans l'humilité, la confiance et l'union à Dieu. Quand la crainte de tomber dans le péché mortel et d'y mourir épouvante son cœur, il s'attache et se cramponne de toutes ses forces à la main de son Père, de son Sauveur, de sa bonne Mère Marie, étant bien assuré que tant que durera cette amoureuse étreinte, il est en sûreté. — Même quand il sent vivement combien il est inconstant, fragile, bon à rien, il ne laisse pas d'agir avec une liberté filiale envers Dieu. Comme parmi les hommes, le petit enfant, quoique ne travaillant point, et tout au contraire brisant et déchirant les objets et causant par ses imprudences des frayeurs à tout le monde, se sent bien plus à l'aise dans la maison que le plus fidèle et le plus utile des serviteurs, et est plus cher à son père que des milliers d'excellents travailleurs ;

ainsi, dans la maison de Dieu, une âme remplie de l'esprit filial est plus joyeuse et plus chère à Dieu, même quand elle travaille fort peu au service extérieur de l'Eglise, qu'une légion d'autres âmes qui s'appliquent avec zèle à des occupations laborieuses et importantes, mais qui ne sont point parvenues à cette divine petitesse. — C'est aussi aux tout petits enfants que l'on prodigue dans les familles les caresses les plus tendres et l'affection la plus douce ; Dieu traite de même ceux qui sont les imitateurs du Saint Enfant Jésus.

IV

Le véritable enfant de Dieu marche donc dans les voies de la *sainteté* la plus sublime, de la *piété* la plus tendre, et de la *joie* la plus douce et la plus inaltérable.

O Saint Enfant Jésus, daignez répandre abondamment cet esprit dans tous les membres de votre Eglise, et surtout dans les âmes qu'une vocation privilégiée appelle à vivre dans la séparation du monde et dans une parfaite union avec vous !

Heureuse l'âme qui possède une dévotion intime et pratique au *Cœur du divin Enfant* ! O Marie, mère de Jésus selon sa vie humaine, et notre mère selon notre vie surnaturelle, daignez nous communiquer le trésor des trésors, ce Cœur du Saint Enfant, afin que désormais il soit l'unique principe de nos pensées, de nos désirs, de nos paroles et de nos actions !

LA PRONONCIATION DU LATIN

NOUS avons, dans une livraison précédente, exprimé notre pensée au sujet de la prononciation du latin. C'est pour nous une chose certaine que si le latin était prononcé comme à Rome, on donnerait par là même à cette langue tout le cachet qu'elle doit avoir comme moyen facile et permanent de communication avec l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises. Nous avons signalé ce que nous croyons être de très grands obstacles à la réalisation de ce but si louable. On nous fait observer, non sans raison, que, ces obstacles ne sont peut-être pas aussi absolus qu'ils le paraissent, et que puisque la fin est si désirable il est naturel de chercher à l'atteindre par tous les moyens en notre pouvoir. C'est bien notre avis. Puisque nous, catholiques, avons une langue commune ; que cette langue sert aux relations officielles ; qu'elle est employée de préférence, selon le désir manifeste de Léon XIII, pour l'enseignement et l'étude de la philosophie et de la théologie dans les séminaires et les universités, si on veut lui permettre d'atteindre complètement son objet, il faudrait qu'elle fût, non seulement écrite, mais encore parlée partout et par tous à peu près de la même façon. Or, qu'arrive-t-il dans la pratique ? C'est que si nos lettres en latin sont comprises à Rome et ailleurs, il n'en est pas de même de notre langage qui nous dépayse complètement à l'étranger et surtout dans la vie éternelle ; et ceux qui sont allés s'asseoir sur les bancs des universités romaines pour suivre un cours ou un autre peuvent dire le travail qu'ils ont dû s'imposer avant d'arriver à comprendre sans fatigue les explications des différents

professeurs. Et qu'on ne nous accuse pas de signaler une infériorité accidentelle n'atteignant que les élèves canadiens ; ceci est vrai pour tous ceux qui arrivent à Rome d'un pays éloigné, quel qu'il soit. Sur ce point en particulier, les canadiens sont exactement sur le même plan que leurs condisciples de France et de Belgique, qui chez eux ne prononcent pas le latin mieux que nous. D'ailleurs la même question s'agite actuellement dans plusieurs parties de l'Europe, et déjà dans plusieurs maisons religieuses, spécialement chez les Bénédictins et Bénédictines de Solesmes, on a introduit avec succès la prononciation romaine, ce qui prouve une fois de plus l'importance du problème et la possibilité admise de le résoudre. Nous savons de plus que Rome encourage beaucoup ce mouvement, témoin la lettre du cardinal vicaire en date du 12 novembre 1896 pour recommander une brochure sur le sujet.

Serait-il vraiment si difficile, supposé qu'on admette l'opportunité de la chose, d'amener en peu de temps les élèves de nos collèges et séminaires à prononcer le latin comme à Rome ?

Les divergences, si notables qu'elles soient, portent cependant sur un nombre nullement indéfini de lettres et de syllabes, et il est aisé de les atteindre toutes par quelques règles bien simples. Indiquons ces règles générales.

I. — Prononciation des voyelles

U se prononce OU. — Deus, prononcez Deous ; Dominus, Dominous.

— Lorsque deux voyelles se suivent, elles se prononcent toujours séparément et distinctement, en conservant chacune leur son propre. — Exemples : Pauperes, prononcez Pa-ou-peres ; autem, a-ou-tem, laudate, la-ou-date.

II. — Prononciation des consonnes

— C suivi de E et de I et de la diphtongue OE se prononce TCHE, TCHI et TCHE. — Exemples : *Ceciderunt* prononcez *Tchetchiderount* ; *circuitu*, *tchircouitou* ; *cæli*, *tcheli*.

— G, suivi de E et de I se prononce DG. — Exemples : *Genuit* prononcez *Dgenouit* ; *gigas*, *dgigas*.

— H suivi de I, dans le corps d'un mot, se prononce comme K. — Exemples : *Mihi*, prononcez *miki* ; *nihil*, *nikil*. — Au commencement d'un mot H ne se prononce pas.

— J se prononce toujours comme I, quelle que soit sa place. — Exemples : *Jesus*, prononcez *Iesous* ; *jejunium*, *ieiounioum*.

— N et M n'ont jamais le son nasal ; il faut les prononcer avec force, en les faisant raisonner. — Exemples : *Lingua*, prononcez *linngoua* ; *tempus*, *temmpous* ; *principio*, *prinntchipio*.

Donc, laissant de côté la question d'esthétique, et celle encore plus épineuse de la tradition présumée en faveur de la prononciation romaine, nous sommes en droit de conclure qu'il serait convenable et très avantageux de parler le latin comme à Rome, et qu'il serait possible d'y arriver. En tous cas, nous ne voyons pas comment on peut donner des règles, purement arbitraires, pour enseigner à prononcer le latin à la française. De telles règles n'existent point.

Mais il est un point plus essentiel et par lequel il faudrait commencer avant tout ; c'est la quantité, l'accentuation qu'il faut observer dans la lecture du latin. Ici, par exemple, nous n'admettons aucune excuse, puisque les règles à suivre sont rigoureuses partout, et tracées par la grammaire, qui est la même pour tous. Pour

cette raison nous ne saurions admettre comme légitime une direction affirmant qu'il ne faut tenir aucun compte des accents employés dans les livres liturgiques pour guider le lecteur, et qui ont pour objet de faire éviter des fautes de prosodie qui produisent toujours un effet détestable si même elles ne changent pas totalement le sens de la phrase.

Il serait même à souhaiter que l'on ne mit entre les mains des élèves, soit pour la classe, soit pour les offices de l'Eglise, que des livres dont le texte est correctement accentué.

L'accentuation bien suivie serait déjà un immense progrès dans la voie de la prononciation uniforme. Ajoutons qu'il est très facile de former l'oreille des enfants à l'accentuation latine, et que rien n'est plus agréable que la récitation ou le chant d'un office dans lequel on observe bien fidèlement la quantité.

CONFÉRENCES ARCHEOLOGIQUES

AU COLLÈGE CANADIEN

Abrégé de l'histoire des persécutions

(Suite)

Période de la paix

NOUS avons vu que Maxence avait été persécuteur des chrétiens, surtout pendant une certaine période de son règne. Il ne le fut pas cependant dans toute l'extension du mot. Par lui, en effet, plusieurs concessions furent faites aux chrétiens. Il leur rendit leurs cimetières, leurs lieux de réunion. Il permit même

la translation du corps d'Eusèbe, mort en exil. La persécution avait donc presque complètement cessé, quand éclata la guerre entre lui et Constantin. Elle commence en l'an 312.

Nous avons de cette guerre plusieurs renseignements tirés d'Eusèbe, de Lactance et d'Aurelius Victor *de Caesaribus*. Des médailles, des inscriptions, des monuments confirment ces données. On sait que Constantin passa les Alpes vers l'automne de 312 et qu'il dirigea sa marche vers Rome où dominait Maxence. C'est à ce voyage que se rattache l'épisode de l'apparition de la croix « *in hoc signo vinces*, » sa conversion et le triomphe de l'Eglise. Ces faits éclatants furent pourtant révoqués en doute. On a accusé Constantin lui-même et ses admirateurs les chrétiens, d'avoir inventé cette légende. Ce qui est faux. La source la plus authentique, le livre le plus autorisé qui est l'histoire d'Eusèbe raconte en détails cet événement remarquable. On y voit que l'empereur lui-même raconta cette apparition au célèbre écrivain et qu'il jura la vérité de cet événement. Ses serments répétés n'auraient été accueillis que par des protestations, si tout le monde de cette époque n'y eût ajouté foi. Nous trouvons d'autres indications sur les monuments chrétiens et païens. Des monogrammes sont placés sur les drapeaux romains, sur les monuments funéraires, tant publics que privés. Tandis que dans le premier siècle ils sont rarement employés et plutôt comme abréviation du nom du Christ; sous Constantin on s'en sert comme signe de la victoire. Ce signe est donc une marque distinctive de cette époque.

Des monnaies frappées en grand nombre corroborent ces témoignages. Ce sont exactement les monnaies décrites par Eusèbe, représentant le monogramme que vit Constantin au-dessus du Labarum. Nous avons une

autre source de preuves dans les monuments impériaux. Parlons de l'arc de triomphe de Constantin. Auparavant, quelques détails importants sur la bataille. Elle se livra *ad saxa rubra* à quelque distance de la Porte du Peuple, en octobre 312. Le jour de cette victoire, Constantin entra triomphant à Rome et Maxence se noya dans le Tibre. C'est peu après ce triomphe qu'on érigea un arc provisoire, fait de bois vis-à-vis l'amphithéâtre Flavien. On le remplaça ensuite par un de marbre, tel qu'on le voit aujourd'hui. On se servit, pour cette construction, de marbres enlevés aux monuments plus anciens. On démolit l'arc de Trajan et on en fit servir les bas-reliefs à l'arc de Constantin.

Au premier coup d'œil, l'archéologue reconnaît une différence sensible entre la partie ancienne et la nouvelle. A la partie supérieure sont des bas-reliefs du II^e siècle d'une élégance accomplie. Ça et là, il y en a d'autres plus grossiers, qui sont bien de l'époque de Constantin. Cet arc de triomphe est une belle page de l'histoire de l'art. Il nous dit la décadence que l'art subit à cette époque. Parmi ces bas-reliefs, quelques-uns rappellent des épisodes de victoires remportées sur les Daces. Ce sont ceux de l'arc de Trajan. D'autres rappellent des épisodes de la victoire sur Maxence. On y voit le siège de la ville d'Osta, des fortifications, des machines de guerre, des armes qui diffèrent complètement de celles de l'arc Trajan. Du côté du Colisée est une scène représentant Constantin debout sur la tribune aux harangues. L'empereur adresse une allocution au peuple romain le lendemain du 12 octobre 312. A sa gauche, on voit l'arc de Septime Sévère ; à sa droite, la basilique Julienne : ce qui correspond bien à la position du Forum. Mais citons l'inscription que cet Arc porte à son frontispice et disons un mot de son importance. *Impe-*

ratori Caesari Flavio Constantino, Maximo pio felici Augusto Senatus Populusque Romanus, quod instinctu divinitatis mentis magnitudine cum exercitu suo tam de tyranno quam de omni ejus factione uno tempore justis rem publicam ultus est armis, arcum triumphis insignem dicavit. Donc le sénat lui érigea ce monument parcequ'il avait délivré Rome des tyrans et vengé la république. L'expression *instinctu divinitatis* est une allusion à l'assistance divine que reçut l'empereur combattant contre Maxence. Des archéologues ont prétendu à tort que cette expression avait été ajoutée par les chrétiens. M. de Rossi et d'autres archéologues compétents ont fait une étude minutieuse des lettres de cette inscription et ont déclaré dans le bulletin archéologique de 1864, que l'expression – *instinctu divinitatis* – était l'originale. Cette autre expression, *nutu Jovis Optimi Maximi*, n'a jamais été gravée sur ce marbre. Cette formule – *instinctu divinitatis* – a donc son importance au point de vue du christianisme. Elle est conçue en termes vagues, c'est vrai, mais c'est un vague qui s'explique aisément. On fait certainement allusion à un seul Dieu. Ce n'est pas très clair, mais comment prétendre à quelque chose de défini, quand on sait que le sénat était en majorité païen. Ces sénateurs païens ne pouvaient évidemment pas faire une profession de foi chrétienne. D'un autre côté il leur fallait bien ménager les croyances de l'Empereur. C'est pourquoi la formule adoptée répond habilement aux sentiments des deux parties. Si elle n'est pas claire, elle est au moins un acte de bonne politique. Une autre explication non moins rationnelle, c'est que Constantin ne se montrait pas alors extérieurement chrétien. Comment alors mentionner carrément le nom de Dieu que l'Empereur n'adorait pas encore publiquement. Constantin donna des libertés aux chrétiens dès le commencement de son règne : mais ce

n'est qu'après avoir célébré son triomphe à Rome qu'il consacra cette liberté par l'Edit de Milan. Il publia cet Edit au printemps de 313 tant en son nom, qu'au nom de Licinius son collègue. Licinius favorisait alors le paganisme, se montrait même hostile aux chrétiens, néanmoins Constantin le força à signer l'Edit.

Voici en substance le texte de cet édit conservé par Eusèbe. L'empereur commence par proclamer la liberté des cultes, comme le réclame la civilisation de son temps. Puis après cette introduction, il déclare les chrétiens, qui avaient été jusqu'alors persécutés, libres d'exercer leur religion. Il ordonne de plus, que les cimetières, les lieux de réunions, les biens meubles et immeubles qui leur avaient appartenu, soient rendus à la communauté chrétienne. En passant, voici une preuve que l'Église a possédé aux temps des persécutions. Mais cet édit n'a pas apporté le triomphe complet du christianisme, comme on l'a souvent répété. Il ne fit qu'abolir les édits de persécutions.

La loi de Trajan, alors en vigueur, fut du coup rayée du code. Constantin reconnut donc officiellement le christianisme. Aussi l'on offre des sacrifices aux dieux dans les temples païens, pendant qu'à côté, l'on célèbre les saints mystères, dans une basilique chrétienne. L'empereur garda son titre de Grand Pontife. Des monnaies attestent ce fait. Plusieurs de ses successeurs, quoique baptisés, firent la même chose après lui. Le premier qui refusa ce titre fut Gratien en 382. On ne peut pas conclure que Constantin, quoiqu'il ne fût pas baptisé, ait pratiqué l'idolâtrie. Aucun document ne prouve cet avancé. Au contraire, nous avons des preuves qu'il s'abstint de ces superstitions. Une belle inscription confirme ce fait. Dans la petite ville de Spello en Ombrie, on voulut ériger un monument à la famille

de Constantin. Les habitants de cette ville en demandèrent la permission à l'empereur, qui leur adressa l'édit suivant : *Edictum Spellense: Aedem Flaviae suæ gentis magnifico opere perfici permisit, dummodo quodam ritu maleficæ superstitionis polluat. L'empereur permet donc l'érection du monument, mais il défend toutes cérémonies superstitieuses. Il veut que ce monument soit purement honoraire.*

Les égards de Constantin pour les païens d'un autre côté s'expliquent aisément, si l'on se rappelle que Licinius, son conjoint, était tout à fait opposé aux chrétiens. Ce dernier fit même la persécution en Orient où il gouvernait. En 324, à la mort de Licinius, Constantin n'a plus de raison de ménager les païens, et il se montre vraiment le protecteur des chrétiens. Parlons maintenant du baptême de Constantin et de ses relations avec le Pape. Il existe force légendes à ces sujets. C'est à tort que le livre pontifical et quelques écrits sur saint Sylvestre disent que l'empereur persécuta les chrétiens et que saint Sylvestre fut obligé de se retirer au mont Soracte.

C'est à tort également qu'ils prétendent que saint Sylvestre aurait baptisé l'empereur dans le baptistère du Lateran. Constantin ne fut baptisé que dans la dernière année de sa vie, même aux derniers moments de son existence en Nicomédie, l'an 337. Son biographe Eusèbe nous le démontre. Et si nous ajoutons foi à Suétone et à d'autres historiens, *a fortiori* nous devons croire Eusèbe qui était contemporain de l'empereur, son ami intime. Autre preuve. Nous savons qu'après la mort de Licinius Constantin convoqua le Concile de Nicée. Or, pendant ce concile, on célébra solennellement la fête de Pâque en présence de plusieurs évêques. Si l'empereur eût été chrétien, il aurait assisté aux saints mystères ou quand même-

il n'y aurait pas assisté, le fait que l'empereur était baptisé ou non était de notoriété publique. Cependant ces évêques ne protestent pas, et Eusèbe affirme librement que Constantin ne fut baptisé qu'aux derniers temps de sa vie.

Un discours de saint Ambroise parle du baptême de Constantin et le fixe à la fin de sa vie. Le baptême romain est donc une légende. Mais comme toute légende a apparemment un fond de vérité, voici comment nous en expliquerons l'origine.

Après avoir vaincu Maxence, Constantin entra en relations intimes avec l'évêque de Rome, Miltiade. Une des premières choses qu'il fit pour l'Eglise fut de donner au Pape un de ses palais.

Ce fut le palais de Latran. On reconnaît encore aujourd'hui des ruines de cette maison des Laterani près de la porte saint Jean. Une inscription trouvée en arrière de la *scala sancta* nous apprend que Néron aurait confisqué cette résidence. Elle aurait passé à ses successeurs et portait sous Constantin le nom de "Maison de Fausta." Un document historique nous parle d'un concile tenu *in domo Faustæ in Laterano*. C'était donc alors la demeure du Pape. Or, ce palais avait sa basilique privée comme tant d'autres. Le Pape Miltiade la fit transformer en basilique publique et lui donna nom *Basilica Salvatoris*. A côté, l'on dut ériger un baptistère, qui fut construit aux frais de l'empereur. De là : *Baptisterium Constantini* puis *baptismum Constantini* et la légende bat son plein. Une hypothèse non moins invraisemblable serait celle-ci. Quelques années après sa victoire sur Maxence, l'empereur se serait fait initier à la religion chrétienne. Le peuple aurait appelé cette cérémonie le baptême de Constantin et la tradition aurait accrédité la légende. Une autre légende non

moins célèbre est celle de la donation de Rome au Pape par Constantin. Cette opinion tout à fait fausse, ne peut être défendue que par ceux qui n'ont pas consulté les documents et « fait une étude spéciale de la question. »

Elle prétend que Constantin aurait cédé Rome au pape Sylvestre, et se serait retiré à Byzance. Mais la fondation de Constantinople n'a rien à voir avec la conversion de l'empereur. En établissant sa résidence à Constantinople, Constantin imita Dioclétien, qui voyait dans cette ville une position favorable pour la défense de l'empire. Le motif de cette démarche est donc purement politique et stratégique. Rome resta sous le domaine des empereurs jusqu'au VIII^e siècle. Nous savons par l'histoire que ces souverains vexèrent souvent les Papes, en voulant leur imposer leur théologie. Ce n'est que sous Luitprand, au VIII^e siècle, que Rome passa définitivement aux mains du Saint-Siège. Il y a cependant un fond de vérité dans la légende de la donation de Rome par Constantin. Voici comment on l'explique. Immédiatement après sa victoire sur Maxence, et surtout après la mort de son collègue Licinius, Constantin fit de larges donations à l'Eglise. D'abord il donna au Pape le palais de Latran. Il fit construire nombre d'églises tant à Rome que dans les grandes villes de la chrétienté. En un mot, il se montra d'une munificence telle que l'on parla avec enthousiasme des « donations impériales. » N'en reste pas moins vrai que ces « donations impériales » ne sont pas du tout la donation de Rome au Pape.

(A suivre.)

OBITUAIRE

EN FRANCE, Mgr Flavien-Abel-Antoine Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux, âgé de 74 ans.

LES DIRECTIONS PONTIFICALES

Nous lisons dans le *Bulletin du diocèse de Bayonne* :

Voici la lettre qu'au cours de sa tournée pastorale Mgr l'évêque a reçue de S. Em. le cardinal Rampolla :

“ Illustrissime et Révérendissime Seigneur.

“ La *Semaine religieuse des diocèses de Bayonne, Turbes et Aire-Dax*, dans son numéro du 3 courant, sous le titre d'*Echos de Rome*, publie, au sujet des dernières nominations d'évêques français, des observations qui n'ont pas manqué de causer au Saint-Père autant de surprise que d'amertume ; surprise et amertume que j'ai hâte de faire connaître à votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime. Je suis persuadé que Votre Grandeur et les autres prélats dont les diocèses ont pour organe la dite feuille périodique sauront trouver le moyen de manifester leur réprobation pour cet écrit reprehensible et d'y opposer la protestation et le correctif nécessaires. En attendant, il m'est agréable de donner à votre Grandeur l'assurance de mes sentiments les plus distingués, et je me dis.

“ De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime le Serviteur,

“ M. Card. RAMPOLLA.

“ Rome, 14 avril 1898.

“ Monseigneur l'Evêque de Bayonne ”

Monseigneur a tout de suite répondu :

“ Asson (en tournée pastorale),
le 17 avril 1898.

“ Eminence,

“ La *Semaine religieuse* dont se plaint à bon droit Votre Eminence, et qui contriste le cœur du Souverain Pon-

tife, est une feuille indépendante qui parle au nom des trois diocèses d'Aire, de Bayonne et de Tarbes sans être aucunement autorisée, pour ma part du moins. Notre feuille diocésaine a pour titre ; *Bulletin du diocèse de Bayonne.*

J'écris par ce même courrier à Bayonne pour que ma responsabilité soit complètement dégagée de telles publications et que la réprobation qu'elles m'inspirent soit évidente pour tous.

“ Ce n'est pas la première fois malheureusement que des confusions de titres entraînent des méprises qui me sont pénibles.

“ L'évêque de Bayonne se fait un devoir et un honneur de se conformer entièrement, pour sa conduite et pour les enseignements qu'il donne à son diocèse à la pensée, aux désirs, aux conseils et aux ordres de l'auguste et vénéré Pontife Léon XIII.

“ Daigne Votre Eminence en transmettre l'assurance à Sa Sainteté et agréer les sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Eminence, le très humble et très obéissant serviteur en N.-S.

“ † FRANÇOIS, évêque de Bayonne.

Sa Grandeur pense que cette double publication suffira pour indiquer à son clergé et aux fidèles du diocèse quel est le devoir qui s'impose.

L'article incriminé est tellement injurieux pour le Saint-Père que nous nous refusons à le publier. Une seule phrase suffira à nos lecteurs pour en juger :

“ Depuis quatre ou cinq ans, c'est en ce point que se résume toute la politique du Vatican vis-à-vis du gouvernement républicain : céder toujours, céder en tout et sur tout. ”

LES PREMIERS POMPIERS DE PARIS

Il est de mode dans les conversations mondaines, les journaux, les écrits périodiques et même les ouvrages à prétentions sérieuses, de railler les religieux et de les représenter comme des parasites qui vivent au dépens de la société pour ne donner en retour que des services d'un ordre surnaturel plus ou moins problématique. Dans sa fable du Rat et du Fromage le bon Lafontaine risque bien une distinction entre un véritable religieux et celui qui n'en a que l'apparence, mais il ne veut pas se donner la peine d'étudier les faits dont il aurait pu facilement acquérir la certitude à l'honneur du premier et se contente de dire :

« Je suppose qu'un moine est toujours charitable. »

Et pourquoi tant se gêner. Le religieux cherche-t-il sa récompense ici-bas ? Il aime son prochain et fait des œuvres de charité pour l'amour de Dieu sans se préoccuper de la louange des hommes. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : « Lorsque vous faites l'aumône que votre main gauche ne sache pas ce qu'a donné votre main droite ; faites l'aumône en secret et celui qui voit le secret des cœurs vous le rendra. » Fidèle à ces enseignements du Maître le religieux fait le bien sans bruit et fait d'autant plus de bien qu'il fait moins de bruit.

Il est pourtant bon de soulever de temps en temps le coin du voile qui recouvre des actes héroïques pour la consolation de ceux qui ont le cœur droit, l'encouragement des faibles, l'édification du prochain et la plus grande gloire de Dieu. Que votre lumière brille devant les hommes afin qu'ils voient vos œuvres et qu'ils glorifient votre Père du ciel. » C'est ce que vient de faire, le R. P. Edouard d'Alençon. Dans une toute petite brochure ce bon capucin vient de révéler au monde, qui ne s'en doutait pas, la conduite héroïque des religieux de

son ordre qui pendant plus de deux cents ans, sans ostentation, sans réclame, exerçaient presque seuls la fonction éminemment philanthropique de sauveteurs dans les incendies.

Qui aurait jamais pu croire que les premiers pompiers de la ville de Paris eussent été des capucins ; c'est pourtant le témoignage que leur a rendu le roi Louis XV.

Madame de Sévigné, dans une lettre datée du 20 janvier 1671, faisant le tableau vivant d'un incendie dont elle avait été témoin, ajoute : « Des capucins pleins de charité et d'adresse travaillèrent si bien qu'ils coupèrent le feu. »

Une étampe que l'on peut voir à Paris et qui rappelle le grand feu qui faillit dévorer l'église de Saint-Sulpice, représente un capucin se recommandant à Dieu pour se préparer à son œuvre périlleuse.

Un tableau encore plus saisissant conservé au musée Carnavalet représente l'incendie du palais de justice en 1766. Les capucins accourent avec empressement au lieu du sinistre : ils sont munis de sceaux, de haches, d'échelles ; l'artiste a su mettre dans leurs traits un mélange indéfinissable d'ardeur et de placidité bien caractéristique de la charité surnaturelle qui enflamme les cœurs et donne à l'âme cette paix et cette tranquillité, fruit du devoir accompli.

Autre fait non moins significatif et qu'on chercherait en vain dans les histoires du temps : c'est le tribut annuel payé jusqu'à ces dernières années au couvent des capucins par la Comédie française pour services rendus par ces humbles religieux, dans un incendie dont le célèbre théâtre faillit être la victime.

D'après ces témoignages et plusieurs autres encore il est établi que pendant plus de cent ans, c'est-à-dire dans toute la durée du dix-septième siècle, Paris se reposait presque uniquement sur le dévouement des capucins

pour se préserver contre les désastres des incendies. Bien plus, après l'invention de la première pompe à incendie, que l'on fit fonctionner pour la première fois le 20 octobre 1694 en présence de Louis XIV, jusqu'à ce que le corps des pompiers fût pleinement organisé en 1795, ces mêmes religieux étaient encore habituellement les plus actifs et les plus intelligents des pompiers.

Malgré tous ces faits parfaitement démontrés mais dont ne parlent pas les encyclopédies si savantes de notre siècle, il sera toujours de mode d'ignorer les services rendus à la société par ces hommes de Dieu; ils n'en continueront pas moins à faire du bien même à leurs détracteurs.

M. M.

De Emo Viro

ALEXANDRO CARD. TASCHERAU

ANTISTITE QUEBECENSI

Nous devons à la bienveillance de Monseigneur l'archevêque de Québec de pouvoir reproduire ici l'éloge en latin de S. E. le Cardinal Taschereau, publié par l'excellente revue romaine *La Palaestra del Clero*.

Alexander Tascherau, a spectatissimis parentibus Ioanne Thoma, et Maria Panesotia natus XIII Kalendas Martias An. MDCCCXX, ab ineunte aetate, egregiam virtutis indolem, quam a natura una cum singulari mentis acie hauserat, mirabiliter ostendit. Paterna maternaque simul industria in pietatis tramitem suaviter inductus, primaque litterarum rudimenta edoctus, tum domi tum in scholis de se maxima pollicitus est, ita ut non modo i qui ipsum ad vitales auras elegerant, sed praeceptores etiam tenerrima eum benevolentia complecterentur. Omne quod ad religionem pertinebat in ingenuo insonitque puero divinarum rerum desideria excitabat. Eo ipso

postulante, cum nondum aetatis nonum annum absolveret, inter alumnos Ven. Seminaris Quebecensis cooptatus est. ibique amoenioribus litteris philosophicisque disciplinis alacri- mente vacans, primos in scholis honores et præmia tulit, soda- libus morum gravitate ac vitae innocentia exemplar. Cursa philosophiae naviter emenso, Europam et Italiam invisit, urbemque Romanam, optatam itineris metam, adivit. Ibi ad Sanctum Ioannem in Laterano, XIII Kalend. Maias MDCCCXXXIX cleixrali tonsura initiatus, sacerdotale curriculum, secundis ominibus exorsus est, pauloque post ad patrias oras, hilari et in Deum fidenti pectore, revertitur. Sacrarum disciplinarum studium aggressus, magis magisque ingenii sui robur et prae- stantiam, una cum propositi tenacia laborisque patientia detexit; dum enim divinæ scientiæ mentem intendebat, ephæbis in spem Ecclesiae succrescentibus politiorum litterarum præcepta tradidit, quo in munere eius mira, ab ipsaque natura expressa, facundia claruit.

Ad sacerdotii dignitatem, V Id. septemb. MDCCCXLII, rite re- vectus, ducere sanctiorem vitam, gloriamque Dei potiori animo exquirere cœpit, ita ut nec operibus nec vigiliis parceret, dummodo posset quocumque religioni, cuius amore rapieba- tur, incrementa maiora comparare. Sed cum magis ingenii vi- ribus, atque ministerii operibus curisque, ad colendam Christi vineam, aptus iure haberetur, a præpositis philosophiam Se- minarii alumnos edocere iussus esset; Angelici Doctoris, in institutis scientiæ declarandis, eo studio vestigia pressit, ut sibi præclarum decus consciverit, Aquinatisque systemati, in litteraria Canadensi republica, vim novam adiunxerit.

Optimarum artium cultui, omnium virtutum exercitationem præsertim charitatis, quæ maior est, operam actuosam conse- rens, Hibernos exules contagio laborantes multiplici auxilio levavit, tot et tanta dilectionis in proximum exempla præbens, ut, contracta lue, parum abfuit ne victima portatis suæ pro- cumberet.

Studiorum Archigymnasii Quebecensis, a nomine primi

urbis episcopi, Laval appellati, institutionem opere impensisque adiuvit; in eoque primus Theologiae præceptor delectus est. Exinde Romam reverti censuit, binosque annos studio iuris canonici concessit; in quo merita laurea redimitus iterum ad propria festinus appulit, mentisque lumine, in ecclesiasticæ inventutis bonum, scientiam iuris repandit.

Rector primum Seminarii et Universitatis, in qua amplissima dignitate, eius in moderandis adolescentibus mirifica patuit sollertia. Vicarius inde Dioeceseos Quebecensis, fulgidus prudentiæ æquanimisque iudicii notas exhibuit, ita ut iam omnibus pateret, ipsum non edocendi solum sed gubernandi possidere virtutem; ideo a Pio IX. Pont. Max. omnium favore et lætitia, VII Kalend. Febr. MDCCCLXXI, Quebeci antistes renuntiatus est.

Eum, duiturnis pro Ecclesia laboribus scite strenue, sancteque functum, magnam nominis celebritatem adeptum, Leo XIII. Pont. Max., æquissimus meritorum iudex, inter Patres Cardinales, VII Id. Iun. MDCCCLXXXVI, omnium ac præcipue Canadensis, opuli plausibus, adlegit.

Post longum facinoribusque illustribus fœcundum episcopatum, Virum Eminentissimum, iam senecta, sed magis diutina ægritudine pressum, Deus Opt. Max. ad præmia cœli, hæc enim spe ducimus, Idibus nondum exacti mensis Aprilis, advocavit.

Orate pro Eo

Ecclesiæ Quebecensis sors contigit viduitatem non pati; nam Emo Episcopo vita functo successit illius Coadiutor ALOYSIUS NAZARIUS BEGIN, Vir zelo, pietate et scientia præclarissimus, sub cuius moderamine Ecclesia Quebecensis florere non desinet. Eximio huic Pastori addere maiores vires dignetur Deus, ut altissimum suum munus, in longam ætatem, prognaviter exercere valeat.

LA DIREZIONE E COLLABORAZIONE

**ETUDE SUR L'ORDO PROVINCIAL
DE MONTRÉAL POUR 1895**

**II.—Applications des nouveaux décrets
(Suite)**

Mois d'août

1o Les explications données au numéro précédent feront facilement comprendre la diversité des règles de concurrence aux vêpres du 1er août, dans le diocèse de Montréal.

1887

1 AUGUSTI

1895

	<i>In ipsa Cathed.</i>	<i>Extra Cathed.</i>
Vesp. (de Oct. S. Jacobi) a cap. de Oct. S. Ann. ; comm. præc. et S. Stephani.	In Vesp. (Oct. S. Jacobi.) comm. Oct. S. Ann. et S. Stephani.	Vesp. de seq. (Oct. S. Ann.) ; comm. Oct. S. Jacobi. et S. Stephani.

2o En vertu du décret du 21 février 1895 (40), qui accorde à l'office concurrent, le premier rang parmi les commémoraisons, la mémoire du dimanche est la dernière, dans les vêpres du 7 août, tandis qu'elle avait la première place en 1887.

1887

7 AUGUSTI

1895

In Vesp. (S. Cajet.) comm. Dom. et seq.	In Vesp. (S. Cajet.) comm. seq. et Dom.
---	---

D'après la même règle, la mémoire de saint Bernard, au 20 août, se place maintenant, dans les Ires vêpres de saint Joachim, avant celle de sainte Chantal.

1887

20 AUGUSTI

1895

Vesp. de seq. (S. Joach.) ; comm. 1o S. Joann. Franc., 2o præc. (S. Bernardi), 3o Dom.	Vesp. de seq. (S. Joach.) ; comm. 1o præc. (S. Bernardi), 2o S. Joannis Franc., 3o Dom.
--	---

(40) Dans l'ordo p. 3.

Mois de septembre

1o Nous trouvons en ce mois trois applications du décret du 23 août 1895 (41) d'après lequel un semi-double a les vêpres entières avec mémoire d'un office votif quelconque.

1887

2 SEPTEMBRIS

1898

Vesp. (S. Stephani) a cap. de seq. (*off. vot. Imm. Conc.*) ; comm. præc. et *Suffr.* In Vesp. (S. Stephani) comm. seq. (*off. vot. Imm. Conc.*) et *Suffr.*

5 SEPTEMBRIS

Vesp. (S. Laurentii *Just.*) a cap. de seq. (*off. de SS. Apost.*) ; comm. præc. et *Suffr.* In Vesp. (S. Laurentii *Just.*) comm. seq. (*2^e de SS. Apost.*) et *Suffr.*

26 SEPTEMBRIS

Vesp. (de SS. Angel.) a cap. de seq. (SS. Cosm. et Dam.) ; comm. præc. et *Suffr.* Vesp. de seq. (SS. Cosm. et Dam.) ; comm. præc. (SS. Angel.) et *Suffr.*

2o Comme au 7 août, le semi-double concurrent (S. Laurent *Justinien*) passe avant le dimanche, dans les 2mes vêpres de la solennité de la Nativité de Marie, pour les diocèses de Montréal et de Valleyfield, le 4 septembre.

3o Le 15 septembre, dans les mêmes diocèses (42), l'office du *Dies infra oct. SS. Nomin. B. M. V.* cède les vêpres entières à la fête des saints Corneille et Cyprien, du même rite, tandis qu'en 1887, on divisait *a capitulo*. La nouvelle disposition resterait la même si la fête semi-double était secondaire (43).

4o Le cas cité plus haut au 20 août se renouvelle en ce mois.

(41) Voir le numéro 4 du 15 février, p. 182.

(42) Voir l'ordo, pag. 101 et 119.

(43) Voir le numéro du 15 février, p. 182, 183.

1887

1898

17 SEPTEMBRIS

Vesp. de seq. (VII Dolor. B. M. V.); comm. 1o S. Jos. a M. V.); comm. 1o præc. (Stig-Cupert. (ut simpl. ex 18), 2o mat. S. Fr.), 2o S. Jos. a Cupræc. (Stigmat. S. Fr.), 3o Dom. pert. (ut simpl. ex 18), 3o Dom.

J. S.

(A suivre).

DECRETS ET SOLUTIONS

De l'Ordination

Beatissime Pater,

N. N. ad pedes S. V. provolutus humiliter exponit quod duobus adhinc annis, ad recipiendum Diaconatus Ordinem fuit admissus. Nunc autem circa hanc ordinationem dubiis premitur. Optime enim meminit quod Epus, dum manus imponeret, ipsum physice non tetigit; de hoc aliquamdiu turbatus exstitit; sed putans tactum physicum non esse essentialem ad sacerdotium, se promoveri indulsit. Jamvero quum nuper audierit, ex impositione manuum sine contactu corporali peracta, dubiam evadere ordinationem, iterum timore pressus, postulat utrum sua ordinatione Diaconatum debeat sub conditione iterari.

RESPONSUM

Fer. IV., 26 Januarii 1898.

In Congregatione Generali S. R. et U. Inquisitionis habita ab Emis ac Rmis D. D. Cardinalibus Generalibus Inquisitoribus, proposito suprascripto dubio, præhabitoque RR. DD. Consultorum voto, iidem EEmi ac RRmi DDni responderi mandarunt:

Detur Decretum Fer. IV., 2 Januarii 1875; scilicet iteretur sub conditione Ordinatio Diaconatus, quæ iteratio fieri potest a quocumque catholico Episcopo secreto, quocumque

anni tempore etiam in sacello privato, facto verbo cum SSmo.

Feria vero VI, die 28 ejusdem mensis et anni in solita Audientia R. P. D. Adessori S. O. impertita, facta de his omnibus relatione SS. D. N. Leoni PP. XIII, idem SS. Dominus resolutionem EE. ac RR. Patrum confirmavit, ac facultates omnes necessarias et opportunas impertiri dignatus est.

I. Can. MANCINI, S. R. et U. I. Not.

LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — Un fait prodigieux et sur lequel l'autorité ecclésiastique s'est réservé de se prononcer vient d'avoir lieu à Rome, dans l'église de Sainte-Marie-in-Monticelli. Il s'agit du mouvement d'yeux observé par des centaines de témoins et pendant plusieurs jours sur une antique et insigne image de Notre Sauveur, qui, sous le vocable de « Jésus de Nazareth : *Gesù Nazzareno* » et qui, en d'autres circonstances déjà, notamment en 1854, avait été l'objet du même prodige.

Du récit détaillé que la *Voce della Verità* publie sur le renouvellement récent de ce prodige, il résulte que le soir du 15 avril dernier, après qu'on eut terminé dans la dite église de Sainte-Marie-in-Monticelli le pieux exercice du chemin de la croix, une dame et ses deux filles, celles-ci âgées d'environ quatorze ans, se rendirent à la sacristie pour déclarer au Père de la congrégation des Doctrinaires qui venait de diriger le chemin de la croix que l'image de *Gesù Nazzareno* avait ouvert les yeux. On ne voulait pas d'abord y prêter foi ; mais comme elles insistaient par les déclarations les plus catégoriques, on décida de se rendre à l'autel où l'image était vénérée.

Les personnes qui se trouvait dans l'église étaient encore au nombre de plus d'une vingtaine et toutes purent observer d'abord que les yeux de la sainte image étaient baissés, presque fermés, comme la peinture les représente. Mais tout à coup les yeux commencèrent à se mouvoir, les paupières se

levèrent et l'on vit apparaître le blanc des yeux et les pupiles, pendant que le visage était radieux. Tous les témoins du fait se jetèrent à genoux en s'écriant : « Mon Jésus, miséricorde ! »

Le lendemain et les jours suivants, à mesure que se répandait la nouvelle du prodige et qu'il se renouvelait devant de nombreux témoins de toutes conditions, l'affluence alla croissant et devint si considérable qu'il fallut requérir la police pour prêter main-forte aux desservants de l'église et régler l'ordre des entrées et des sorties. Ce fut au point que, le matin du 26 avril, dès 5 heures, la foule accourue sur la place de Sainte-Marie-in-Monticelli, attendant l'ouverture de l'église, força la grille de fer devant la porte du temple et faillit donner lieu à une panique générale. Alors, pour obvier à tout inconvénient, l'autorité ecclésiastique ordonna que l'image de *Gesù Nazzareno* fut retirée de la dite église et déposée dans une chapelle privée, pendant qu'on recueillerait les témoignages sur le prodige constaté par tant de témoins. Ceux-ci, au nombre de plus de six cents, avaient déjà commencé de s'inscrire sur un registre ouvert la veille dans la sacristie de Sainte-Marie-in-Monticelli.

Beaucoup d'autres témoins ont continué depuis de s'y inscrire et tous affirment nettement le fait prodigieux qu'ils ont vu à plusieurs reprises. Ce qui n'est pas moins merveilleux et donne peut-être au prodige son meilleur caractère d'authenticité, c'est qu'il a produit des fruits abondants de salut. Des juifs même, des incrédules, témoins du fait, sont tombés à genoux en s'écriant : « C'est vrai ! c'est vrai ! » On cite plusieurs conversions éclatantes et l'on compte par milliers le nombre des personnes qui se sont approchées des sacrements dans l'église de Sainte-Marie-in-Monticelli. Bref, ça été plus fécond que si l'on y avait donné une mission, et l'impression générale est qu'il a plu à la toute-puissance de Dieu de donner un avertissement de graves événements, en même temps qu'une invitation pour qu'on vienne à résipiscence.

France. — Le T. R. P Cassien Augier a été élu supérieur général des Oblats de Marie Immaculée.

Prusse. — Le Landtag de Prusse étudie un projet de loi présenté par le gouvernement et destiné à donner satisfaction dans une large mesure aux vœux de la population catholique.

D'après ce projet, qui sera certainement adopté, l'Etat met à la disposition des évêques une allocation annuelle de trois millions 438,400 marks (environ 5 millions de francs), en vue d'améliorer la situation des curés.

Chaque curé reçoit annuellement au minimum 1,500 marks (1,875 fr.) de traitement fixe avec le logement ou une indemnité équivalente.

Dans des circonstances exceptionnelles et pour des causes légitimes l'évêque est autorisé à élever le traitement d'un curé jusqu'à 2,100 marks (2,625 fr.).

Après cinq ans de ministère paroissial, le titulaire d'un poste ecclésiastique a droit à un traitement de 1,900 marks ; après dix ans, il reçoit 2,300 marks ; après 15 ans, 2,600 marks ; après 20 ans, 2,900 ; après 25 ans, 3,200 marks.

Les ecclésiastiques chargés d'enseigner dans un établissement public en Prusse sont assimilés aux prêtres employés dans le ministère paroissial

Enfin l'Etat accorde une subvention annuelle de 200,000 marks en faveurs des titulaires de paroisses nouvellement créées.

Le projet de loi en question abandonne en outre aux évêques le soin d'opérer les répartitions et de décider en dernier ressort du bien fondé des réclamations éventuelles, sauf à s'entendre au préalable avec les présidents, supérieurs ou préfets.

De telles dispositions témoignent assurément d'une véritable bienveillance du gouvernement protestant à l'égard du clergé catholique.

Japon. — Le Japon compte aujourd'hui : 4 évêques, 109 missionnaires, 37 prêtres indigènes et plus de 50,000 catholiques connus.

L'île de Cuba possède une population de 1,400,000 habitants. Elle forme une province ecclésiastique, dont le siège métropolitain est à *Santiago* avec ceux de la Havane et Porto Rico pour suffragants. Santiago (S. Jacobus de Cuba), a été érigé en évêché par Adrien VI, le 28 avril 1522, et en archevêché par Pie VII le 25 décembre 1803. L'archevêque actuel est Mgr François Saeuz de Urturi y Crespo, mineur observantin, né à Arlucca, diocèse de Vittoria, (Espagne), le 3 janvier 1842, élu évêque de Batajox le 1er juin 1891, promu à Santiago le 21 mai 1894.

Le diocèse de la Havane (Saint-Christophe) a été érigé par Pie VI le 10 septembre 1787 ; il a pour évêque Mgr Emmanuel Santander y Frutos, né à Ruedan, diocèse de Valladolid, (Espagne), le 13 janvier 1835, élu le 17 mars 1887.

BIBLIOGRAPHIE

JACQUES CARTIER, questions de Lois et coutumes maritimes, par M. l'abbé Hospice Verreau, Docteur es lettres, 1897.

AUTOUR DE L'HISTOIRE, scènes et récits, par Mgr Baunard, recteur de l'Université Catholique de Lille. Paris, Ch. Poussielgue, 1898.

LE PRÊTRE. Une retraite pastorale, par l'abbé Planus, vicaire général d'Autun. Paris, Ch. Poussielgue, 1898.

OFFICIEL

Pour messieurs du clergé de Valleyfield

RETRAITE PASTORALE

La septième retraite pastorale pour tous les prêtres séculiers du diocèse de Valleyfield commencera à la cathédrale dimanche le 31 juillet, à 7½ du soir, et se terminera le vendredi suivant à la même heure. Cette retraite se fera dans les mêmes conditions que les précédentes.

PAR ORDRE DE MGR L'ÉVÊQUE.